

INSTALLATION TRANSMISSION EN BREF



ÉDITION 2025

DONNÉES
2021 À 2023

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
OCCITANIE

ÉDITO

L'Observatoire régional Installation Transmission de la Chambre Régionale d'Agriculture dresse un panorama de la dynamique du renouvellement des actifs agricoles en Occitanie. Les données analysées concernent essentiellement les chefs d'exploitation et les cotisants solidaires, ainsi que les porteurs de projets accueillis et accompagnés dans le cadre du dispositif de préparation de l'installation labellisé par l'Etat (PAI et PPP). Les chiffres portent sur les installations et les départs d'agriculteurs, la part des agriculteurs de 55 ans et plus, à l'échelle de la Région Occitanie ainsi que dans les 13 départements et pour les principales filières de production de la région. Plusieurs focus viennent compléter cette nouvelle édition ; ils présentent les dispositifs régionaux d'aides à l'installation-transmission, une enquête réalisée fin 2024 auprès des installés de 2020-2021 après 3 à 4 ans d'activité, et une présentation spécifique concernant l'évolution des actifs en Agriculture Biologique. Ces données ont vocation à éclairer les politiques publiques œuvrant en faveur de l'installation et la transmission en Occitanie et à être valorisées dans le cadre des actions menées par les différents acteurs.

Sommaire

3

CHIFFRES CLÉS 2023

4-5

LES CHIFFRES CLÉS
PAR DÉPARTEMENT

6

PANORAMA DES
INSTALLATIONS D'OCCITANIE

7

DISPOSITIFS RÉGIONAUX

8-9

PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS
EN PAI ET PPP

10

LES PRODUCTIONS

11

ÉVOLUTION DU PROFIL DES
INSTALLÉS ET DES EXPLOITATIONS

12-13

L'INSTALLATION/TRANSMISSION
EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

14

SUIVI DES INSTALLÉS DE 2018

15

ENQUÊTE AUPRÈS DES INSTALLÉS
2020-2021

16-18

L'ENJEU DU RENOUVELLEMENT

19

LEXIQUE ET DÉFINITIONS





CHIFFRES CLÉS 2023

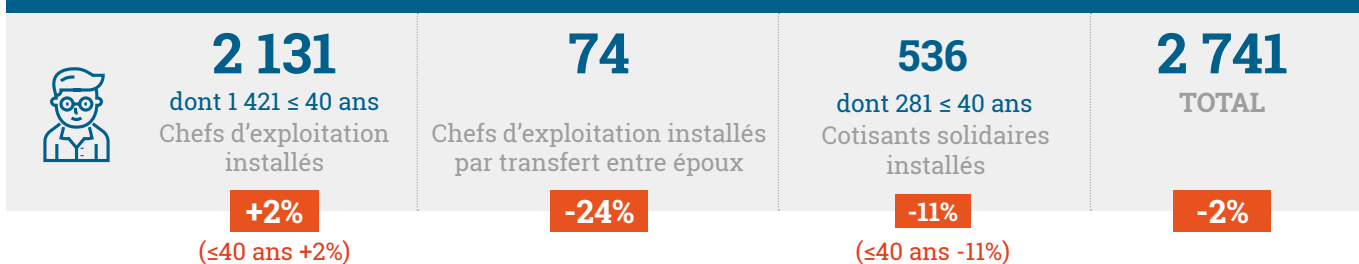
AGRICULTEURS



DÉPARTS



NOUVEAUX COTISANTS NON SALARIÉS AGRICOLES



AGRICULTURE DE GROUPE



INSTALLATIONS AIDÉES



AGRICULTEURS DE 55 ANS ET PLUS



TAUX DE DÉPARTS DES CHEFS D'EXPLOITATION

5%
moyenne triennale 2020-2022

+0,5pt

Évolution par rapport à moyenne 2019/2021

TAUX DE RENOUELEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION

3,6%
moyenne triennale 2021-2023

+0,3pt

Évolution par rapport à moyenne 2020/2022

TAUX DE REMPLACEMENT

69,2%
moyenne triennale 2020-2022

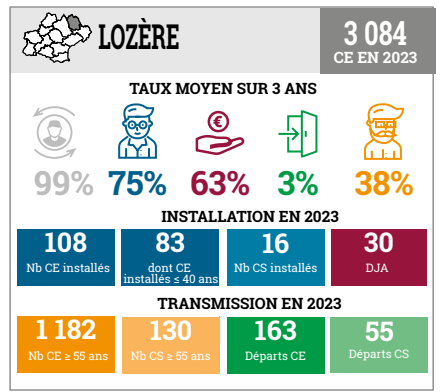
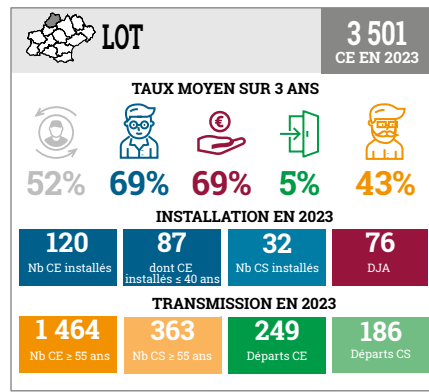
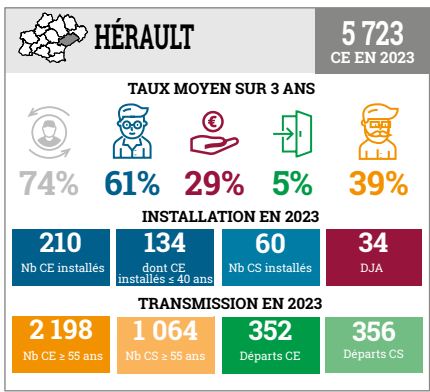
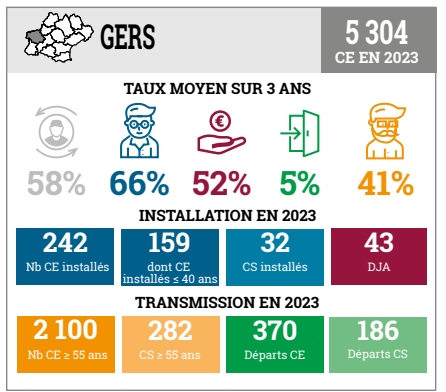
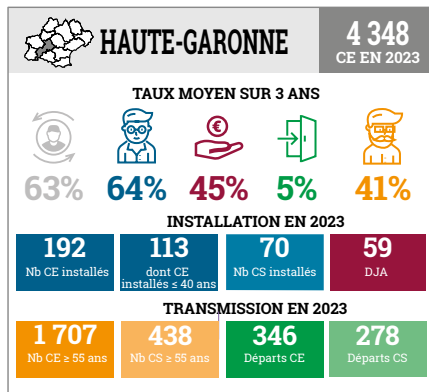
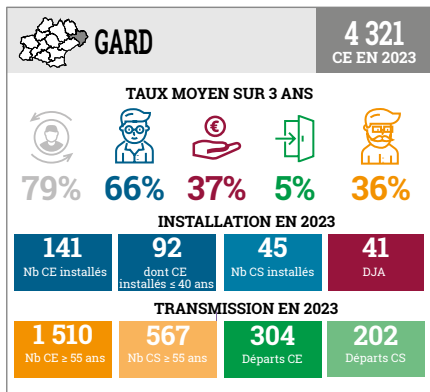
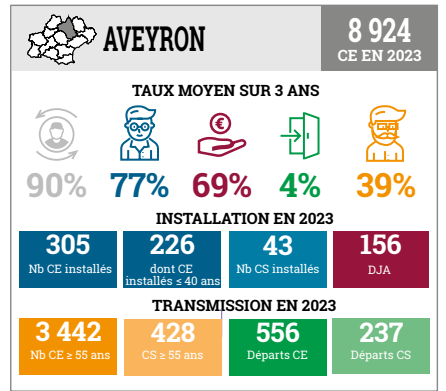
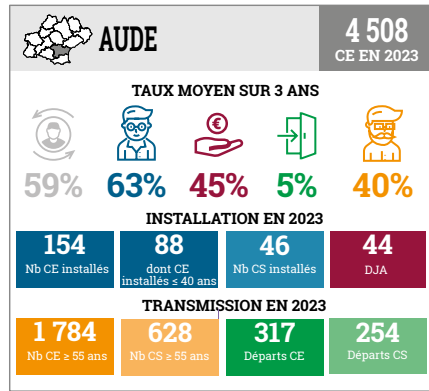
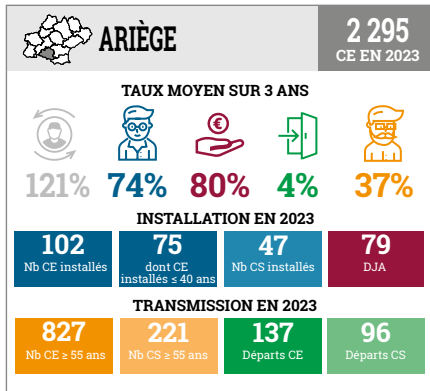
-0,8pt

Évolution par rapport à moyenne 2019/2021

ÉVOLUTION 2022/2023

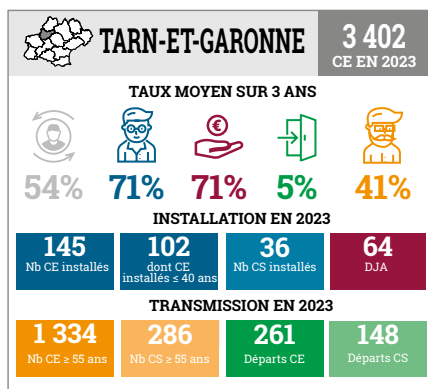
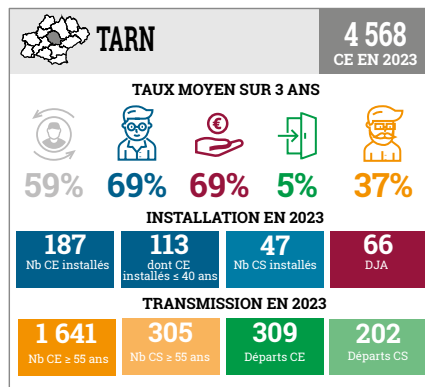
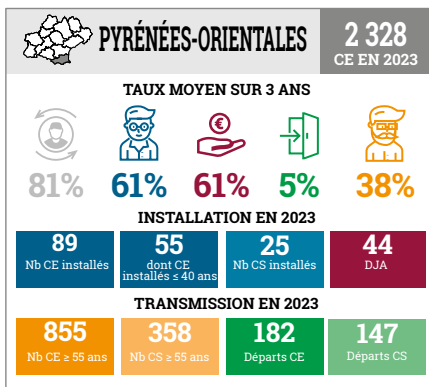
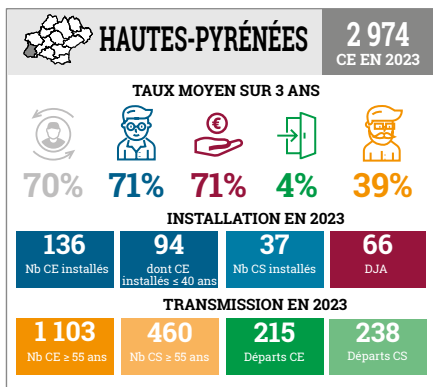
(Source : MSA, CA - traitement ODR/CRAO)

LES CHIFFRES CLÉS PAR DÉPARTEMENT

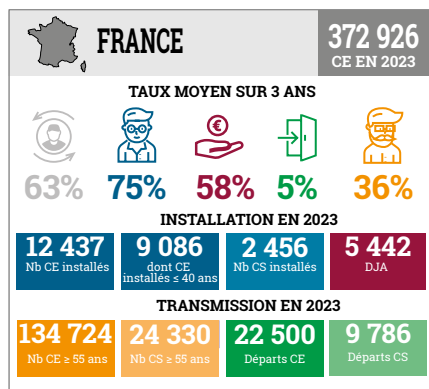
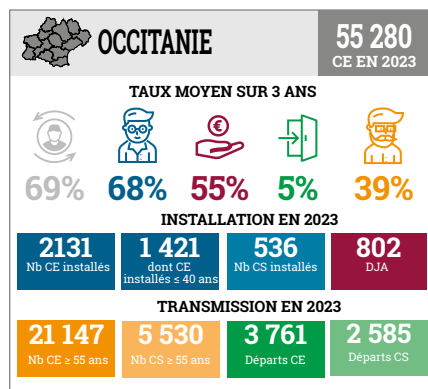


PRÉSENTATION DES CHIFFRES CLÉS PAR DÉPARTEMENT (Source : MSA, CA - traitement ODR/CRAO)





- Taux de remplacement CE (2020-2022)
- Taux d'installation CE ≤ 40 ans (2021-2023)
- Taux d'installation aidées (DJA) (2021-2023)
- Taux de départs des CE (2020-2022)
- Taux de CE ≥ 55 ans (2021-2023)



PRÉSENTATION DES CHIFFRES CLÉS PAR DÉPARTEMENT (Source : MSA, CA - traitement ODR/CRAO)



PANORAMA DES INSTALLATIONS D'OCCITANIE

Évolution des installations

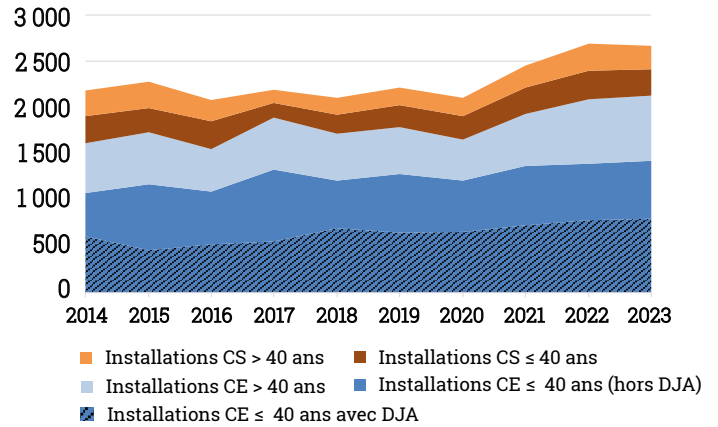
Les installations poursuivent leur progression, avec 2 667 installations en 2023, soit +19% par rapport à la moyenne décennale. Cette dynamique est principalement portée par les chefs d'exploitation (CE), en hausse de +21%.

Les jeunes de 40 ans ou moins restent majoritaires (64% des installés en 2023), mais leur part recule légèrement, laissant place à une hausse des installations tardives. Les CE de moins de 40 ans représentent 53% des installations en 2023, un niveau en léger retrait par rapport à la moyenne décennale (55%).

L'Occitanie au regard du national

En 2023, l'Occitanie représente 16% des agriculteurs nationaux (CE+CS) ; elle concentre 18% des 14 883 installations comptabilisées en France (hors transferts entre époux). La région se distingue par une dynamique plus soutenue qu'au national : +19% par rapport à la moyenne décennale, contre +8% en France.

Dans le détail, on observe toutefois des spécificités régionales : la part des chefs d'exploitations (CE) parmi les nouveaux installés est plus faible (80% en Occitanie contre 84% au national) et la proportion d'installations après 40 ans plus élevée (36% contre 30%).



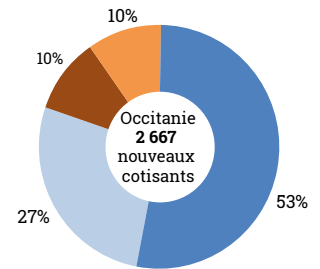
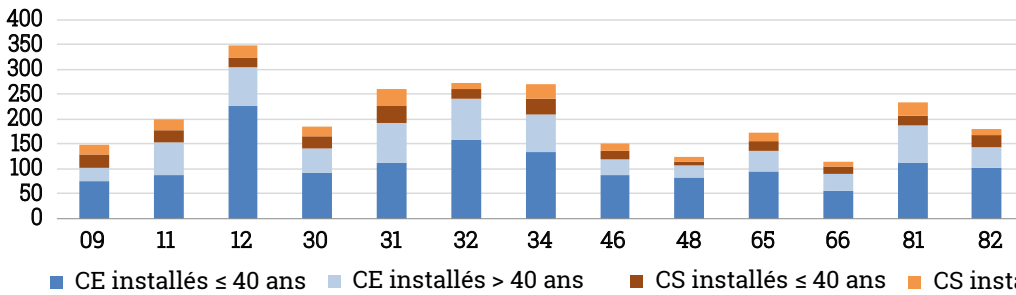
ÉVOLUTION DES INSTALLATIONS EN OCCITANIE EN 10 ANS (HORS TRANSFERTS ENTRE ÉPOUX)

(Source : MSA, CA, CRIT Région Occitanie - traitement ODR/CRAO)

Focus départements

L'Aveyron, le Gers et l'Hérault constituent le top 3 des départements en nombre total d'installés.

En proportion de chefs d'exploitation de moins de 40 ans, ce sont la Lozère (67%), l'Aveyron (65%) et le Gers (58%) qui se distinguent. À l'inverse, les départements affichant les parts les plus faibles sont la Haute-Garonne (43%), l'Aude (44%) ainsi que les Pyrénées-Orientales et le Tarn (48%).



RÉPARTITION DES NOUVEAUX COTISANTS NON-SALARIÉS AGRICOLES EN 2023, PAR DÉPARTEMENT (HORS TRANSFERTS ENTRE ÉPOUX) (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

PROFILS DES NOUVEAUX INSTALLÉS

Les femmes sont proportionnellement mieux représentées parmi les chefs d'exploitations (CE) installés (43%) que dans l'ensemble des CE actifs d'Occitanie (29%). Cette tendance est particulièrement marquée chez les installés de plus de 40 ans, où elles représentent près de la moitié des nouveaux entrants (48%). On retrouve le même phénomène au niveau national (51% chez les plus de 40 ans contre 33% chez les moins de 40 ans).

En termes de statut professionnel, les CE installés sont moins nombreux à être agriculteurs à titre principal (58%)

que l'ensemble des CE régionaux (84%). Cette tendance est encore plus nette chez les CE installés de plus de 40 ans (40% seulement).

Concernant les formes d'exploitation, les CE installés se tournent davantage vers l'agriculture de groupe (38%) que l'ensemble des CE actifs (33%).

Enfin, la taille moyenne des exploitations des CE installés est plus réduite : 32 ha en Occitanie (35 ha en moyenne nationale), contre 50 ha pour l'ensemble des exploitations régionales.

	CE installés	Femmes	ATP	Installation individuelle	Agriculture de groupe	Âge moyen	Surface	% zone d'installation Plaine	% zone d'installation Montagne
CE ≤ 40 ans	1 421	36%	68%	41%	43%	30	36	19	34
CE > 40 ans	710	48%	40%	47%	28%	47	24	25	25
Total CE installés	2 131	40%	58%	43%	38%	36	32	21	31
DJA	802	33%	-	43%	-	-	-	8%	44%

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN 2023 (HORS TRANSFERT ENTRE ÉPOUX) (Source : MSA, CA, CRIT Occitanie - traitement ODR/CRAO)

DISPOSITIFS RÉGIONAUX

La Région Occitanie soutient les installations en agriculture, à travers différents dispositifs : DNA, DJA, CEFI, soutien à l'accompagnement et des aides aux investissements majorées (DU et PASS petits investissements).

LES CHIFFRES CLÉS

DJA (2024)

- 745 DJA pour un montant moyen de 33 416 €
- Montagne : 45% - Zone défavorisée simple : 45%
- Femmes : 34%
- Installations Hors cadre familial : 49%
- Installations en Agriculture Biologique : 46%
- CUMA* : 53%

DNA (de septembre 2023 à fin 2024)

- 93 DNA pour un montant moyen de 7 543 €
- + de 40 ans : 84%
- Femmes : 51%
- Zone de Montagne : 31%
- Installations en Agriculture Biologique : 78%
- CUMA* : 20%

Aides à l'accompagnement Installation (2024)

- Préparation à l'installation : 2 344 personnes accompagnées pour 2 793 jours d'accompagnement
- Suivi post installation (nouvel installé de moins de 4 ans) : 1 069 personnes accompagnées pour 1 064 jours d'accompagnement
- 48% de femmes
- 40% de plus de 40 ans

CEFI* (2024)

- 113 CEFI, dont 75% dans le cadre de projet d'associations
- Durée : 10 mois en moyenne
- 44% de femmes
- 45% en Agriculture Biologique
- Productions principales : 27% bovin viande, 17% maraîchage, 14% caprin lait et 14% Ovin lait

Pass petits investissements, volet JA (2024)

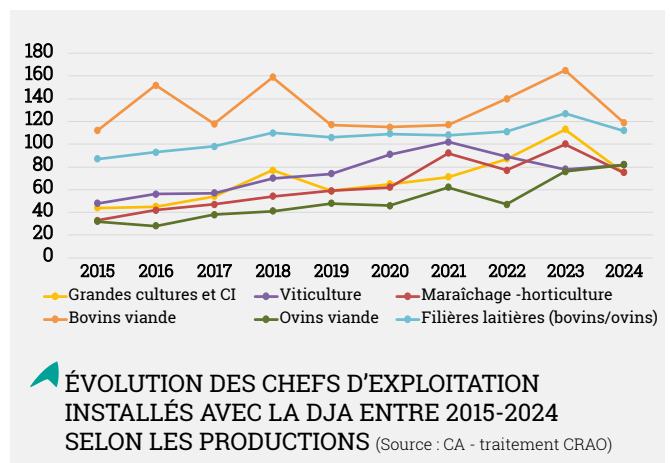
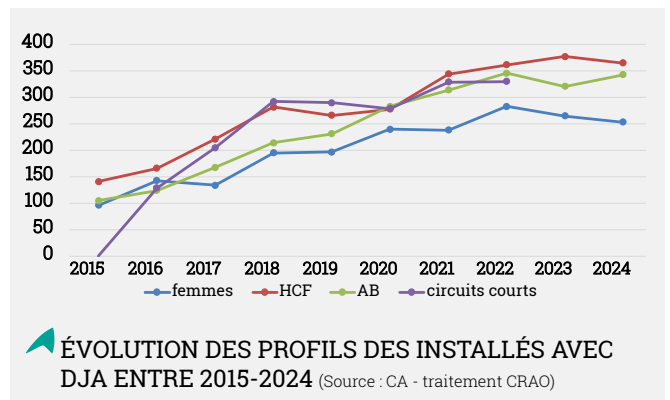
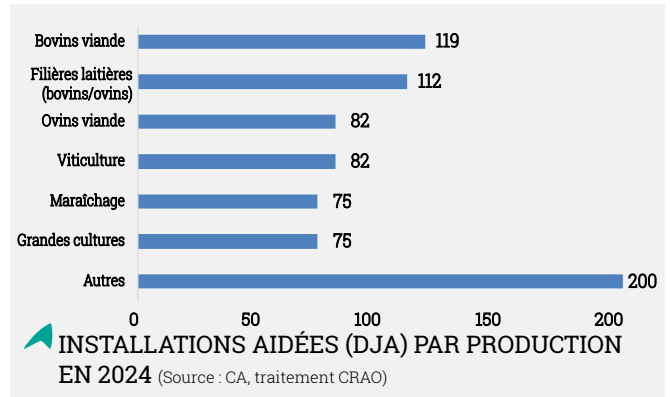
- 342 dossiers votés
- Subvention moyenne = 14 520€
- 39% en Agriculture Biologique

Dispositif Unique 2023 - dossiers JA

- 381 dossiers (54% des DU totaux)
- 81 790 € montant moyen d'aide
- 38% en Agriculture Biologique

838 bénéficiaires d'aides à l'installation en 2024, accordées suite à examen en commission du Conseil Régional.

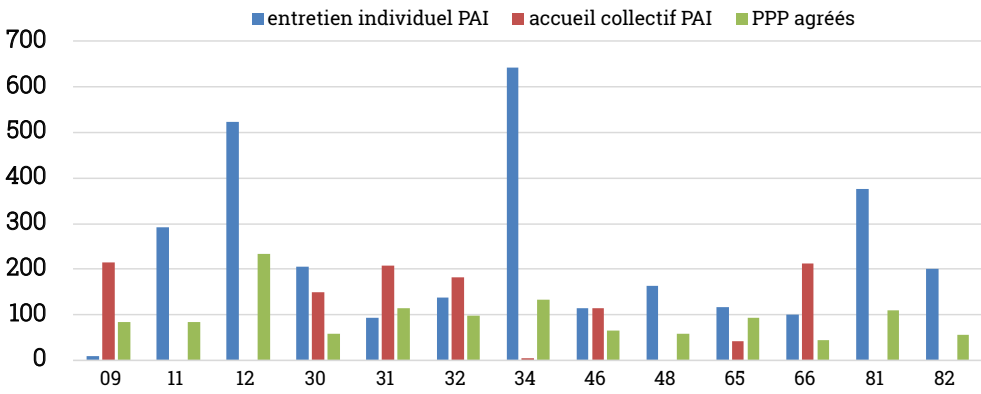
Soit 745 DJA* (dont 470 DJA RDR3 et 275 DJA RDR4) et 93 DNA** (la DNA a remplacé le PASS Installation à compter de septembre 2023).



*il faut avoir moins de 40 ans, répondre à des conditions de compétences professionnelles minimales, présenter un projet viable et s'engager à être Chef d'Exploitation dès l'installation pour bénéficier la DJA.

**il faut avoir moins de 52 ans, répondre à des conditions de compétences professionnelles différentes, présenter un projet et s'engager à être Chef d'Exploitation avant 4 ans, pour bénéficier de la DNA.

PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP



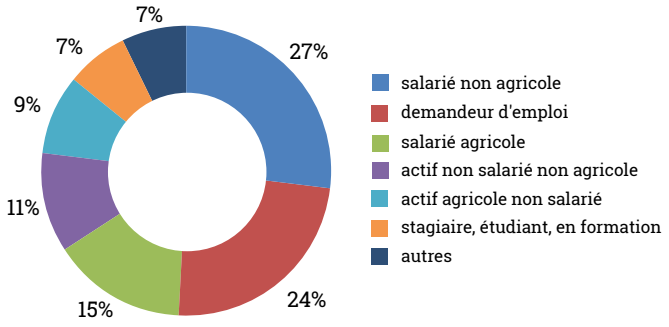
LES CHIFFRES 2024

- 4 105 personnes accueillies en PAI, dont 84% de 1^{ers} contacts : 2 355 en entretien individuel, 1 113 en accueil collectif
- 1 253 autodiagnostic reçus par les PAI
- 1 234 PPP agréés, dont 112 hors parcours DJA
- 933 PPP validés

PERSONNES ACCUEILLIES EN PAI ET PPP AGRÉÉS PAR DÉPARTEMENT EN 2024
(Source : PAI, CEPPP, traitement CRAO)

Le nombre de personnes accueillies en PAI en 2024 retombe à la moyenne observée entre 2018 et 2020, et est inférieur de 9% à la moyenne des 3 années précédentes (4 550 PAI/an), et de 18% par rapport au pic observé à près de 5 000 PAI en 2021. Le nombre de PPP augmente de 7%, en lien avec l'augmentation des demandes de DJA.

La forte baisse de la proportion de PPP hors parcours DJA (9% contre 15% en 2022) est liée aux évolutions d'éligibilité pour la DJA en 2024 (assouplissement et ouverture aux demandeurs sans diplôme agricole de niveau 4 répondant à des conditions d'expérience agricole minimale) et donc à la possibilité pour certains porteurs de projets souhaitant se former et se professionnaliser d'intégrer le "parcours DJA".



STATUT DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI EN 2024
(Source : PAI - traitement CRAO)

	Nb total	Femmes	Origine non agricole	Formation agricole	Âge moyen
PAI	4 105	42%	62%	47% aucune 31% niveau 4 18% niveau 5 et +	34 ans
PPP	1 237	39%	58%	19% aucun 47% niveau 4 31% niveau 5 et +	31 ans

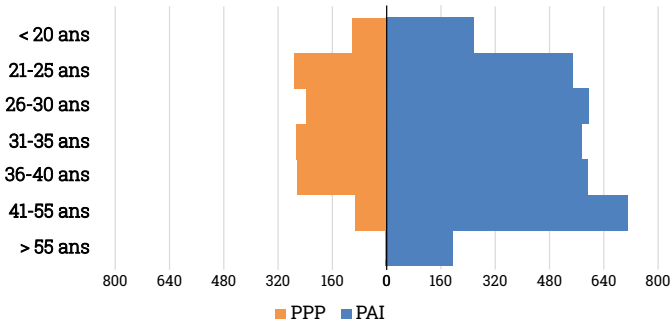
PROFILS DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2024
(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)

Profil des porteurs de projet

Comme les années précédentes, la grande majorité des porteurs de projet accueillis en PAI en 2024 sont soit demandeurs d'emploi, soit salariés. Les personnes d'origine non agricole représentent 62% des PAI et 58% des PPP.

La part de personnes accueillies en PAI n'ayant aucune formation agricole est de 47% et baisse de 4% par rapport à 2022. La part de personnes accueillies en PPP n'ayant aucune formation agricole se maintient à 19% et confirme l'augmentation très forte observée depuis la modification des règles de prise en charge des formations pour les porteurs de projets par VIVEA uniquement si elles figurent dans un PPP agréé (elles étaient seulement 3% en 2021). Cependant, la grande majorité des porteurs de projet réalisant un PPP en 2024 a un diplôme agricole de niveau 4 ou plus (78%).

L'âge moyen des porteurs de projet accueillis en PAI (34 ans) reste plus élevé qu'en PPP (31 ans). Les plus de 40 ans représentent plus d'un quart des porteurs de projet accueillis en PAI, ils sont 8% parmi ceux réalisant un PPP (la DJA est réservée aux moins de 40 ans).



ÂGE DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET EN PPP EN 2024
(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)




Depuis 2009, les Points Accueil Installation (PAI) et les Centres d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) accompagnent les porteurs de projet dans leur démarche, en amont de l'installation. Les PAI ont un rôle d'accueil, d'information et d'orientation de tous les porteurs de projet d'installation en agriculture, quel que soit le stade d'avancement de leur projet, lors d'entretiens individuels ou d'accueils collectifs. Ils orientent les porteurs de projet ayant un projet avancé vers les conseillers PPP qui les accompagnent, afin qu'ils identifient les nouvelles compétences nécessaires pour mener à bien leur projet et élaborent un PPP décrivant les actions à mettre en place pour les acquérir.

NB : Les données présentées correspondent aux porteurs de projets accueillis par les PAI et aux PPP agréés en 2024 (pourcentages calculés sur les répondants).

Projets des porteurs de projet

Le mode d'installation n'est pas toujours clairement défini au stade du PAI (48% ne savent pas) ; les 2 tiers des porteurs de projet qui ont une idée envisagent de s'installer en individuel. Le projet évolue au cours de l'accompagnement à l'installation ; lors du PPP la moitié des futurs exploitants envisagent une installation en individuel ; il y a une inversion de tendance par rapport aux années précédentes où les projets en association étaient majoritaires.

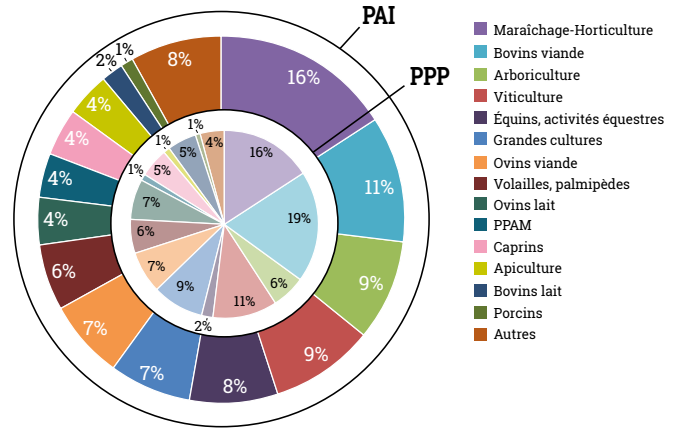
51% des personnes accueillies en PAI ont un projet en productions végétales. Pour les PPP, les projets en élevage sont majoritaires (55%). Le maraîchage représente 18% des projets

	PAI	PPP
individuel 	42%	51%
en association 	20%	39%
ne sait pas 	38%	10%

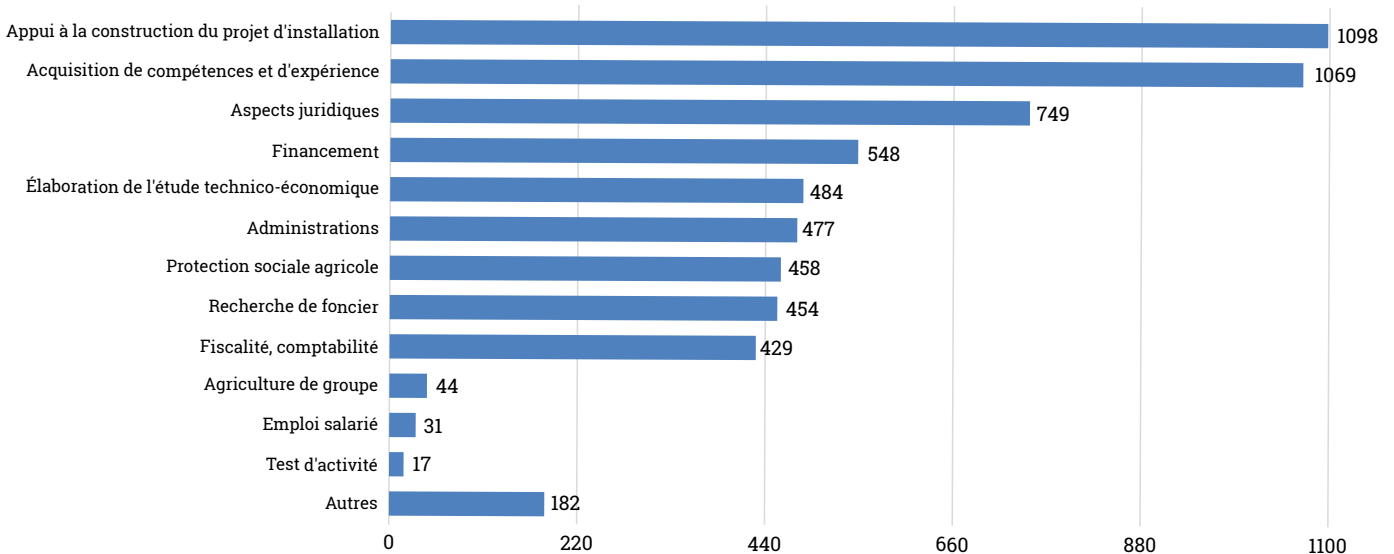
MODE D'INSTALLATION ENVISAGÉ PAR LES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2024
(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)

en PAI et reste la part la plus importante malgré la baisse observée au cours des 4 dernières années (21% en 2020) ; il reste à 17% pour les PPP.

La part des projets en agriculture biologique lors du PAI est stable (27%), alors que la part de ceux qui envisagent de commercialiser leurs produits en circuits courts (39%) continue de baisser (46% et 57% en 2022 et en 2020). La proportion envisageant des activités de diversification est stable : 7% en activité touristique, 17% en transformation à la ferme.



PRODUCTIONS ENVISAGÉES PAR LES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2024
(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)



PRINCIPALES ORIENTATIONS DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI EN 2024 (Source : PAI - traitement CRAO)

Orientations PAI

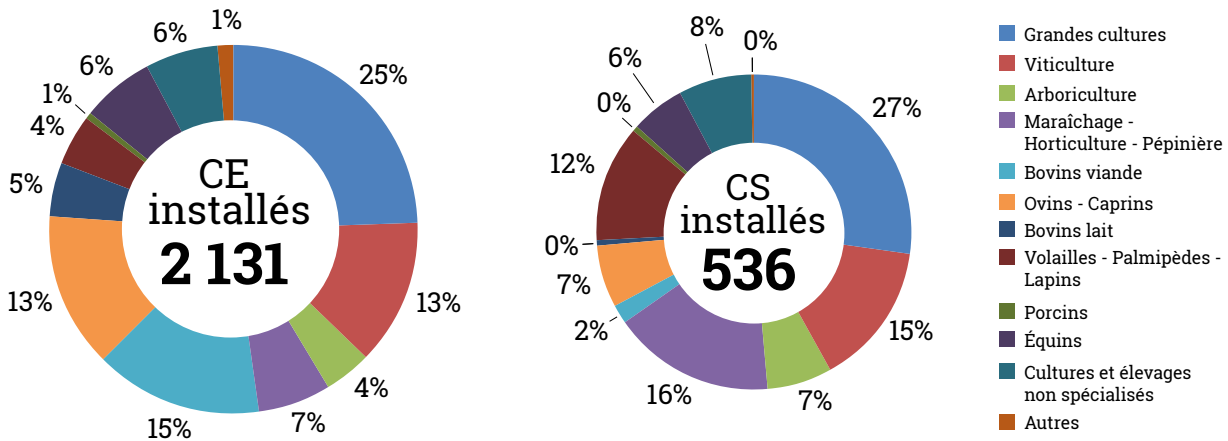
Beaucoup de porteurs de projet accueillies en PAI démarrent leur réflexion en vue d'une installation, aussi la plus grande part est toujours orientée vers l'acquisition de compétences ou d'expériences (formation agricole, stage, salariat), ainsi que vers l'appui à la construction du projet (émergence de projet et aspects juridiques) et la recherche de financement.

Prescriptions PPP

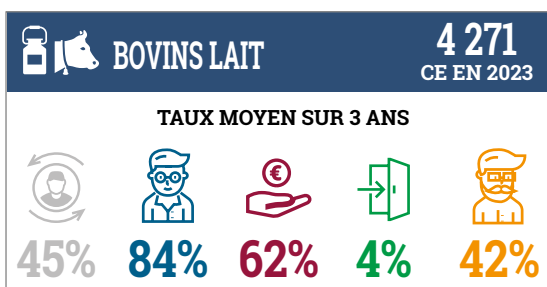
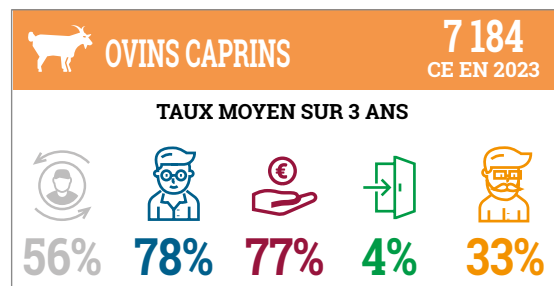
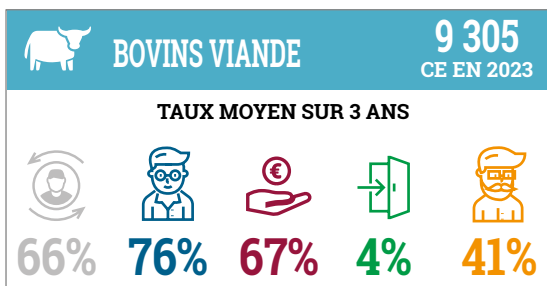
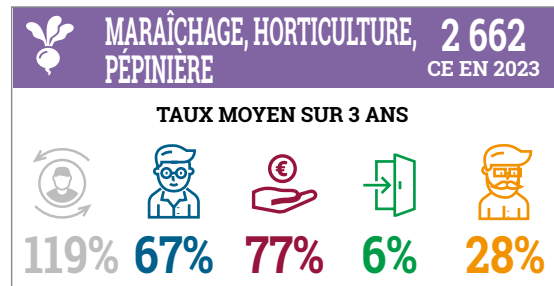
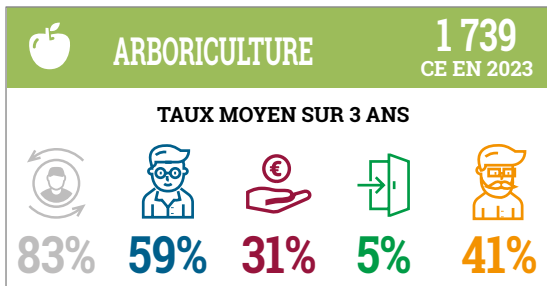
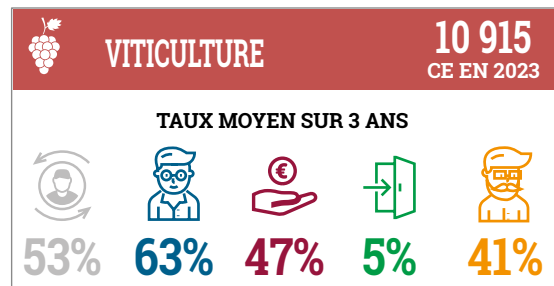
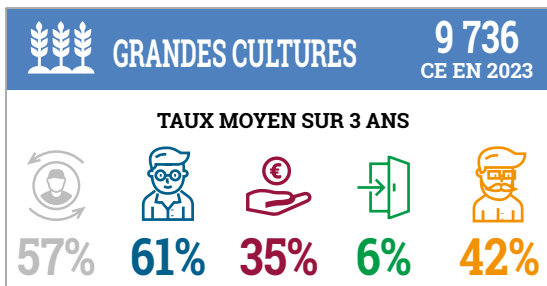
Les actions prescrites dans les PPP ont vocation à développer les compétences des porteurs de projet avant leur installation. Outre le stage 21 h obligatoire pour tous les candidats, les actions prescrites dans les PPP agréés en 2024 sont les suivantes :

- 46 stages en exploitation agricole (aucun à l'étranger) d'une durée moyenne de 2,4 mois.
- 44 formations permettant d'acquérir la capacité professionnelle agricole (baisse de 62% par rapport à 2022, probablement en lien avec l'évolution des règles d'accès à la DJA en 2024 et l'ouverture de la 2^e voie de la capacité professionnelle requise pour les non titulaires d'un diplôme agricole de niveau 4 via leurs expériences professionnelles dans la production agricole).
- 2 146 formations de perfectionnement « à la carte » d'une durée moyenne de 2,1 jours ; d'autres formations sont conseillées aux porteurs de projet.
- 1 contrat CAPE.

LES PRODUCTIONS



➤ RÉPARTITION PAR PRODUCTION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2023, HORS TRANSFERT ENTRE ÉPOUX (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



- Taux de remplacement des CE (2020-2022)
- Taux d'installations de CE ≤ 40 ans (2021-2023)
- Taux d'installations aidées (DJA)(2021-2023)
- Taux de départs des CE (2020-2022)
- Taux de CE ≥ 55 ans (2021-2023)

➤ PRÉSENTATION DES CHIFFRES CLÉS PAR PRODUCTION (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

ÉVOLUTION DU PROFIL DES INSTALLÉS ET DES EXPLOITATIONS



Évolution du profil des Chefs d'Exploitation installés

Sur la dernière décennie, le nombre d'installations de chefs d'exploitations progresse nettement (+13% en moyenne quinquennale) mais les profils évoluent.

La part des agriculteurs à titre principal (ATP) tend à diminuer, passant de près de 70% en moyenne dans les années 2013-2017 à 57% et 58% ces 2 dernières années.

La part des exploitations en agriculture de groupe reste globalement stable (autour de 37% en moyenne sur 10 ans), malgré des variations ponctuelles : un creux en 2022 (33%) suivi d'un rebond en 2023 (38%).

Sur le plan territorial, la tendance de fond montre un recul des installations en plaine au profit des zones défavorisées simples (ZDS), accentué ces 2 dernières années.

Côté âge, la part des installés de 40 ans et moins demeure relativement stable autour de 69% sur la décennie malgré un recul récent en 2022 et 2023 (65-67%).

La part des femmes reste stable oscillant entre 38 et 41% depuis dix ans.

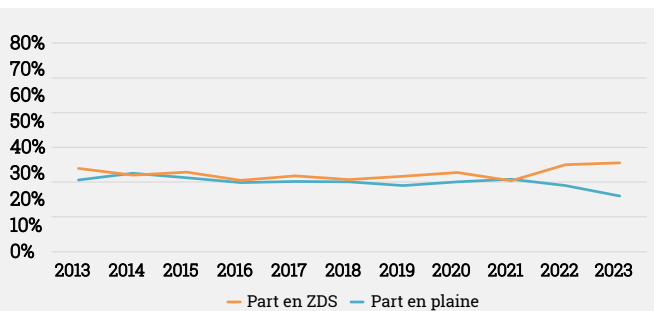
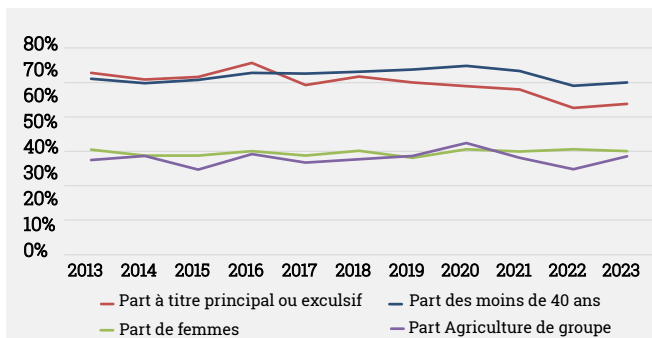
Évolution des productions des Chefs d'Exploitation installés

Depuis 2022, les grandes cultures deviennent la première production associée aux installations, avec 409 Chefs d'Exploitation installés en 2022 puis 477 en 2023, dépassant pour la première fois la viticulture, historiquement dominante.

La viticulture, à l'inverse affiche une érosion continue, particulièrement marquée en 2023 avec une chute de -19% par rapport à la moyenne décennale.

Le maraîchage et l'arboriculture se distinguent avec une tendance de fond à la hausse. On remarque pour le maraîchage un pic en 2021 (185 installations) suivi d'un repli en 2022 et 2023. L'arboriculture, plus modeste en effectifs poursuit une progression régulière, particulièrement depuis 2021.

Les élevages de bovins viandes montrent une relative stabilité avec une tendance à la hausse ces 3 dernières années.



ÉVOLUTION DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS ENTRE 2014 ET 2023

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

Dynamique des exploitations ayant un chef installé dans l'année

En 2023, 2 590 exploitations sont concernées par l'installation d'au moins un CE. Entre 2012 et 2023, le nombre d'exploitations ayant un chef installé progresse globalement, malgré un net recul en 2020 avec 221 exploitations, rapidement compensé les années suivantes. En 2023, on observe un léger repli, mais les effectifs restent supérieurs aux moyennes de long terme (+8% par rapport à la moyenne décennale).

Certaines filières se démarquent : le maraîchage/horticulture et fruits/autres cultures permanentes connaissent une progression continue depuis 10 ans malgré un ralentissement en 2023. Les grandes cultures retrouvent un niveau élevé après un creux en 2020. Les élevages bovins viande et poly-culture-polyélevage se maintiennent avec une légère hausse

récente. Les bovins lait restent orientés à la baisse mais se stabilisent en 2022, tandis que les filières ovine et caprine poursuivent leur progression. Les granivores affichent une hausse sur le dernier quinquennat, malgré un recul en 2023.

Les exploitations orientées : granivores, maraîchage/horticulture, fruits et autres cultures pérennes et ovins, caprins, équins sont plus attractives pour les installés que les exploitations qui ont d'autres productions.

La majorité des exploitations sont individuelles ; cependant on observe une augmentation sur le long terme de la part des sociétés unipersonnelles qui en remplace une partie. La part d'exploitations pluripersonnelles est relativement stable, après une chute en 2023 compensée en 2024.

L'INSTALLATION/TRANSMISSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1. Méthodologie

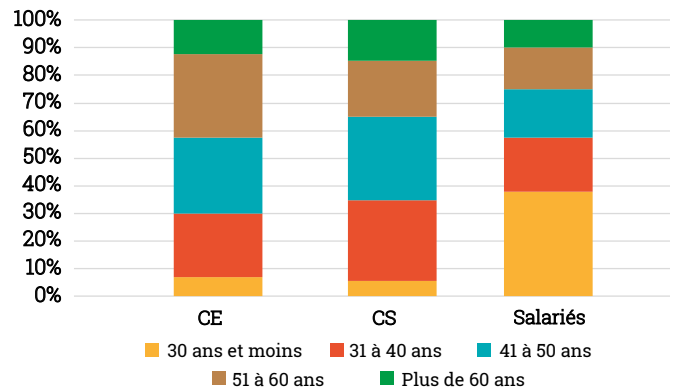
L'analyse repose sur les données MSA traitées par l'ODR, filtrées sur les exploitations recensées en agriculture biologique par l'Agence Bio. L'appariement entre les deux jeux de données est fait sur le numéro SIRET, par année. Le taux de couverture des exploitations biologiques d'Occitanie retrouvées dans les données MSA est estimé à 76% en 2023, avec une représentativité satisfaisante de l'échantillon en termes d'atexa/otex, forme juridique et département (analyse complémentaire).

Les installations correspondent aux personnes ayant démarré une activité agricole en bio au cours de l'année N, alors qu'elles n'avaient pas d'activité agricole auparavant. Les départs désignent les cessations totales d'activité alors que l'exploitation était en bio (voir détails page 19).

NB: Les installations et les départs ne traitent pas des cas de conversion vers le bio ou de déconversion vers le conventionnel, ces transferts ne sont pas comptabilisés dans les nouvelles installations ou les départs du bio car l'individu était déjà ou reste en activité agricole.

2. Chiffres clés des actifs agricoles bio

	Agriculteurs en bio (2023)			Salariés (2023)	
	CE	CS	Total	ETP Salariés	ETP salarié moyen par exploitation
Effectif	11 250	1 642	12 892	9 394	0,9
Evolution (par rapport à 2022)	+10%	+24%	+12%	+4%	-
% des femmes	31%	41%	32%	-	-
Age moyen	47 ans	47 ans	47 ans	-	-



EFFECTIFS BIO : SITUATION 2023

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

RÉPARTITION DES ACTIFS AGRICOLES PAR CLASSE D'ÂGE

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

	Installations (2023)		
	CE	CS	Total
Effectif	365	71	436
Evolution (par rapport à 2022)	+16%	-15%	+9%
% des femmes	44%	54%	45%
Age moyen	38 ans	39 ans	38 ans

	Départs (2023)		
	CE	CS	Total
Effectif	492	185	677
Evolution (par rapport à 2022)	+10%	+172%	+31%
% des femmes	37%	39%	38%
Age moyen	59 ans	53 ans	57 ans

INSTALLATIONS AGRICOLES EN BIO EN 2023

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

DÉPARTS D'AGRICULTEURS EN BIO EN 2023

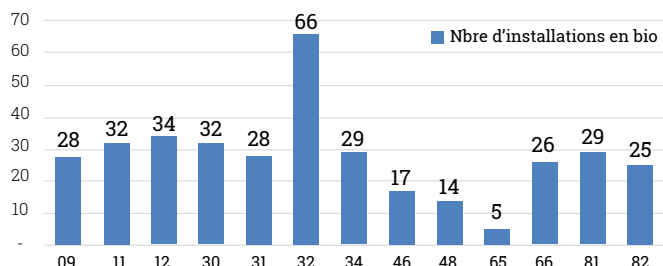
(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



3. Les nouveaux CE installés en bio

Les jeunes installés (≤40 ans) représentent les deux tiers des nouveaux chefs d'exploitation qui se sont installés en bio. Les 40 ans et moins se tournent plus vers l'agriculture de groupe (48%) que l'ensemble des agriculteurs et ont un âge moyen de 32 ans.

En 2023, les nouveaux chefs d'exploitations de moins de 40 ans représentent 3 installations en bio sur 4 en Aveyron (77%), en Lozère (75%) et en Ariège (74%). À l'opposé, ils représentent une part plus limitée dans l'Hérault (48%) et la Haute-Garonne (50%).



REPARTITION DES CE INSTALLÉS EN BIO EN 2023, PAR DÉPARTEMENT

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

	CE installés	Femmes	ATP	Exploitation individuelle	Agriculture de groupe	Âge moyen	% zone d'installation plaine	% zone d'installation montagne
CE ≤ 40 ans	242	45%	71%	27%	48%	32 ans	14%	30%
CE > 40 ans	123	41%	41%	28%	37%	50 ans	31%	18%
Total CE installés	365	44%	61%	27%	44%	38 ans	20%	26%

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN BIO EN 2023 (HORS TRANSFERT ENTRE ÉPOUX)

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

4. Focus sur les exploitants de 55 ans et plus en bio

En 2023, les chefs d'exploitation (CE) âgés de 55 ans et plus représentent 31% des CE bio ; ce ratio est de 38% dans l'ensemble de la population agricole d'Occitanie.

Au niveau national, cette tranche d'âge constitue 28% des CE bio totaux.

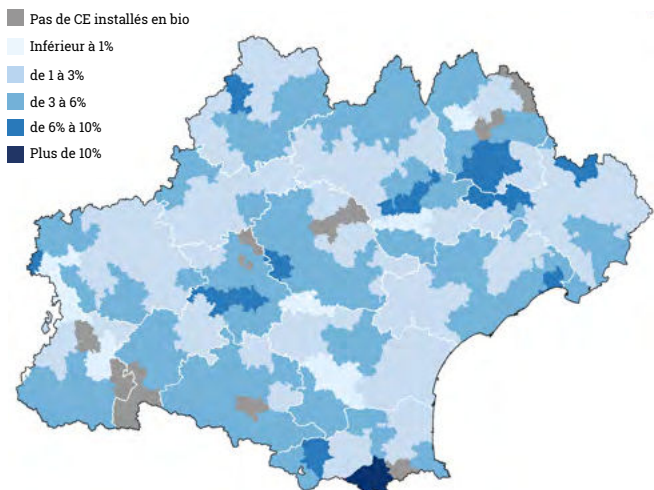
Le taux de CE bio de 55 ans et plus a des variations départementales significatives : il varie de 26% dans les Hautes-Pyrénées à 35% dans le Tarn-et-Garonne.

	CE de 55 ans et plus en bio (2023)		
	CE	CS	Total
Effectif des 55 ans et + en bio	3 487	431	3 918
Dont % des femmes	33%	41%	34%
Part des effectifs des 55 ans et + par rapport à l'ensemble des agriculteurs en bio d'Occitanie	31%	26%	30%
Evolution des effectifs de CE de 55 ans et + en bio (par rapport à 2022)	+5%	+15%	+6%

EXPLOITANTS DE 55 ANS ET + EN BIO

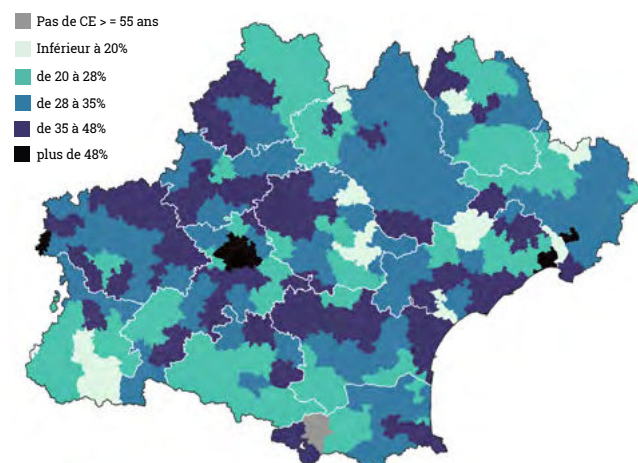
(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

Le taux de CE installés en bio, en Occitanie est de 3,2% en 2023, il est très variable selon les territoires.



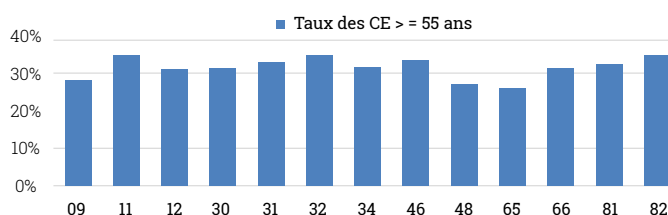
TAUX DES CE INSTALLÉS EN BIO PAR EPCI, PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CE EN BIO, MOYENNES TRIENNALES 2021-2023

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



TAUX PAR EPCI DES CE DE 55 ANS ET PLUS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CE EN BIO, MOYENNES TRIENNALES 2021-2023

(Sources : MSA - Traitement ODR/CRAO)



TAUX DE 55 ANS ET PLUS EN BIO PAR DÉPARTEMENT, MOYENNES TRIENNALES 2021-2023

(Sources : MSA - Traitement ODR/CRAO)

SUIVI DES INSTALLÉS DE 2018

ANALYSE DE LA SITUATION EN 2023 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2018

En 2018, 2 105 personnes se sont installées en Occitanie dont 1 715 en tant que chef d'exploitation (CE) et 390 en tant que cotisant solidaire (CS). Cinq ans après leur installation, le suivi de cohorte permet d'observer leur situation en 2023 et d'approcher la pérennité des projets d'installation à travers le taux de maintien*.

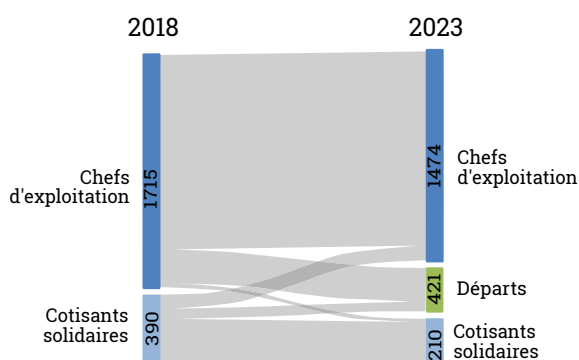
De manière générale, les CE présentent un meilleur taux de maintien que les CS. Cette différence s'explique notamment par la nature même des projets : les CE portent des structures économiques plus conséquentes, souvent mieux accompagnées et bénéficiant préférentiellement de dispositifs d'aides tels que la DJA.

Au sein des CE, la forme juridique de l'exploitation influence la pérennité : les installations au sein d'une société (GAEC, EARL) affichent des taux de maintien supérieurs à ceux des installations individuelles.

Les productions animales (bovins, ovins, porcins) ainsi que les productions avec des cultures pérennes (viticulture et arboriculture) présentent les meilleurs taux de maintien. Ces productions, nécessitant souvent des investissements élevés et une forte spécialisation technique, induisent un engagement durable des porteurs de projet. À l'inverse, les filières ayant une entrée plus accessible, telles que le maraîchage, les grandes cultures ou les volailles, enregistrent des taux de maintien plus faibles.

Enfin, des disparités territoriales persistent entre les deux anciens bassins administratifs : le Languedoc-Roussillon affiche des taux de maintien inférieurs à ceux observés en ex-Midi-Pyrénées.

Statut CE/CS	Taux de maintien						
	CE	CE <=40 ans	CE >40 ans	CS			
	83%	88%	70%	68%			
Forme juridique pour les CE	GAEC	EARL	SCEA	Individuel			
	91%	86%	78%	80%			
Production pour les CE (Supérieur au taux régional)	Bovins viande	Bovins lait	Ovins - Caprins	Porcins	Cultures et élevages non spécialisés	Viticulture	Arboriculture
	93%	90%	88%	88%	86%	85%	83%
Production pour les CE (Inférieur au taux régional)	Grandes cultures		Équins	Maraîchage - Horticulture Pépinière		Volailles - Palmipèdes Lapins	
	82%		70%	69%		61%	



STATUT EN 2023 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2018

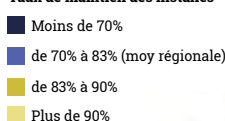
(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

Des installations progressives : le passage de CS à CE, un phénomène durable mais en léger recul

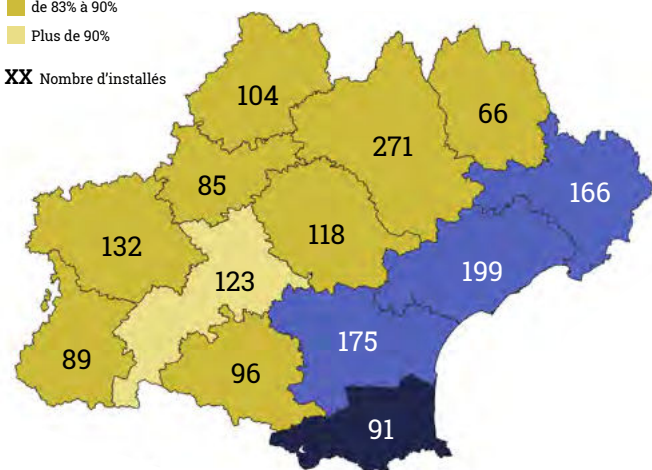
Le passage du statut de cotisant solidaire (CS) à celui de chef d'exploitation (CE) illustre souvent un parcours d'installation progressive. Pour la cohorte de 2018, 23% des CS sont devenus CE dans les cinq années suivant leur installation.

Cette proportion s'inscrit dans une tendance globale à la hausse. Toutefois, la cohorte de 2018 marque un léger infléchissement de cette dynamique après un pic atteint avec la cohorte 2016, dont 31% des CS avaient accédé au statut de CE cinq ans après leur installation.

Taux de maintien des installés



XX Nombre d'installés



TAUX DE MAINTIEN À 5 ANS DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN 2018, PAR DÉPARTEMENT

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

ENQUÊTE AUPRÈS DES INSTALLÉS 2020-2021

LES INSTALLÉS EN OCCITANIE : PORTRAITS ET ENJEUX

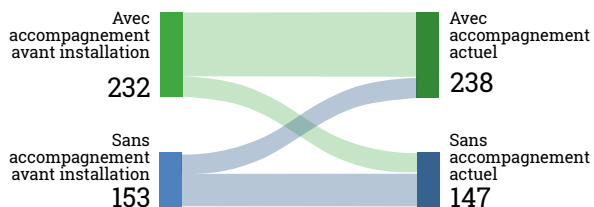
Méthode

Enquête en ligne menée en novembre 2024 : 385 personnes installées en 2020 ou 2021 en Occitanie ont répondu sur leur situation et les enjeux rencontrés depuis leur installation.

Les données ont été traitées statistiquement et l'échantillon des répondants s'avère représentatif de la population globale ciblée lors de cette enquête, les conclusions sont extrapolables à l'ensemble de celle-ci.

Portrait des répondants

- 56% d'hommes et 44% de femmes
- 1 répondant sur 2 est d'origine agricole
- 30% est double actif
- 51% a créé une entreprise, 36% a repris ou intégré une exploitation familiale, 13% a repris ou intégré une exploitation autre que familiale
 - Note : 37% des répondants d'origine agricole se sont installés ailleurs que dans une ferme familiale
- **Diplôme** : 71% des répondants ont un niveau bac+2 ou supérieur
 - En comparaison en 2022, selon l'enquête annuelle de l'INSEE, tous secteurs d'activité confondus, 52% des créateurs d'entreprises ont un niveau bac+2 ou supérieur
- **Expérience** : 13% se sont installés sans aucune expérience agricole, les autres ont fait du salariat (42%), du bénévolat (29%) ou des stages (16%) avant leur installation
- **Accompagnement*** : 60% des répondants ont bénéficié d'au moins un accompagnement avant leur installation et 60% ont été accompagnés depuis.
- **Aides** : 62% des répondants ont bénéficié d'aides publiques (DJA, Pass installation, Aide aux investissements, autres...)



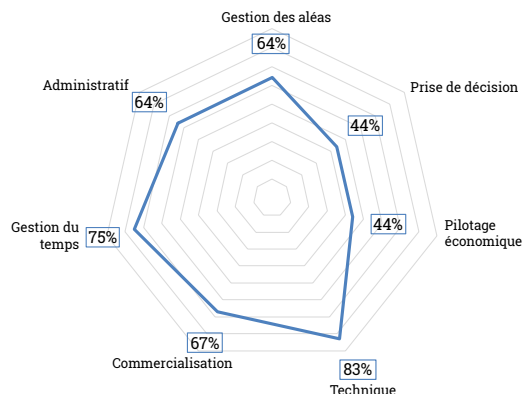
ÉVOLUTION DES ACCOMPAGNEMENTS AVANT ET DEPUIS L'INSTALLATION (Source : CRAO - Enquête installés 2024)

Caractéristiques des exploitations des répondants

- Productions majoritaires : ovins-caprins (22%), viticulture (18%) et maraîchage (18%)
- Les exploitations sont tournées vers la diversification et la valorisation :
 - 31% des répondants ont une production secondaire
 - 28% ont un atelier de transformation
 - 18% ont une activité annexe : agritourisme, énergie, prestation de service
- 69% des répondants ont un engagement dans une démarche de qualité y compris BIO (SIQO, label environnemental, Bienvenue à la ferme, Accueil Paysan...)
 - 50% sont en bio (contre 16,8% en 2020 pour l'ensemble des exploitations d'Occitanie (Données RA2020))
 - 35% ont un autre signe de qualité que le bio (contre 29% de l'ensemble des exploitations d'Occitanie en 2020 (Données RA2020))
- Les circuits courts et la vente directe sont les moyens de commercialisation principaux pour 58% des répondants.

*Dans le cadre de cette enquête, l'accompagnement se définit comme un ensemble de mesures et de dispositions qui inclut : des réunions d'information ou techniques, du conseil individuel ou collectif, des journées de formation, des échanges avec la ou les personne(s) en charge du dossier d'installation et/ou suivi post installation, réalisées par une Chambre d'agriculture et/ou une autre structure.

Enjeux et problématiques exprimés



PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PÉNALISANT LA GESTION DU PROJET AGRICOLE, PART DES RÉPONDANTS EXPRIMANT UN ENJEU

(Source : CRAO – enquête installés 2024)

Plus de la moitié des répondants exprime des enjeux autour de **la technique, la gestion du temps, la gestion des aléas, la commercialisation et la gestion administrative**. La gestion des aléas et des risques préoccupe le plus les installés (46% le considère comme enjeu prioritaire), suivi par la réalisation de démarches administratives (40%) et de la gestion du temps de travail (35%).

Analyse statistique :

Pas de corrélation significative entre les problématiques rencontrées et l'accompagnement, le niveau de diplôme agricole, l'expérience agricole avant l'installation.

Enjeu technique : concerne plus de 8 répondants sur 10, et essentiellement sur la difficulté à atteindre les objectifs de rendements ou de production (42%). Vient ensuite une insuffisance ou inadaptation des bâtiments et/ou équipements (32%).

Enjeu temps : pour la moitié des répondants, la préservation de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle est un enjeu important

Enjeu pilotage économique : la moitié des répondants n'exprime pas de difficulté sur le pilotage économique de leur exploitation.

ZOOM SUR... CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour 74% des répondants (soit 283 personnes), le changement climatique a eu un impact sur leur projet d'installation et principalement sur :

- la gestion des aléas et des risques pour 43%
- la conduite technique des ateliers de production pour 35%
- des investissements spécifiques pour 19%

68% des répondants exprime un besoin d'accompagnement sur la question du changement climatique.

Satisfaction des nouveaux installés, 3 à 4 ans après leur installation

61% des répondants sont satisfaits de leur situation en 2024, après 3 ou 4 ans d'installation.

Analyse statistique :

Pas de corrélation entre la satisfaction et l'existence d'un accompagnement ou des aides obtenues.

L'ENJEU DU RENOUVELLEMENT

Actifs agricoles

La moitié des chefs d'exploitations a plus de 50 ans en 2023 ; c'est également le cas pour le quart des salariés agricoles. Ces chiffres sont révélateurs des enjeux majeurs du renouvellement des actifs agricoles au cours des 10 prochaines années.

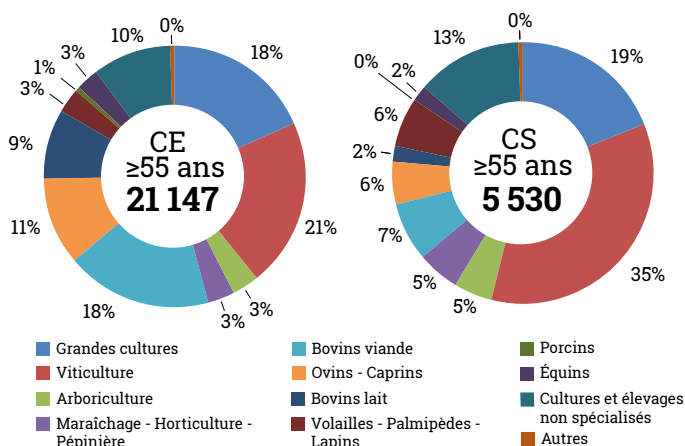
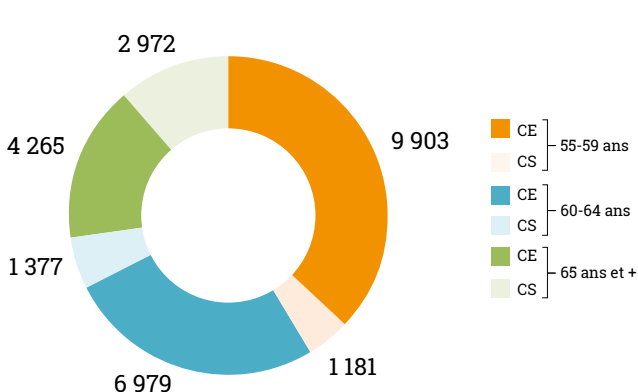
	30 ans et moins		31 à 40 ans		41 à 50 ans		51 à 60 ans		Plus de 60 ans	
Nb CE	4 333	8%	10 061	18%	13 191	24%	18 451	33%	9 244	17%
Nb CS	561	5%	1 645	15%	2 101	20%	2 327	22%	4 081	38%
Nb Salariés	39 871	39%	17 777	17%	17 090	17%	15 838	16%	11 223	11%

■ Proportion du total de la catégorie

ÂGES DES ACTIFS AGRICOLES EN 2023 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

	Effectifs	Femmes	ATP	Installation individuelle	Agriculture de groupe	Âge moyen	Surface moyenne
CE ≥ 55 ans	21 147	32%	84%	54%	29%	61 ans	50 ha
CS ≥ 55 ans	5 530	35%	29%	99%	0%	66 ans	5 ha

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES COTISANTS SOLIDAIRES DE 55 ANS ET PLUS EN 2023 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



NOMBRE D'AGRICULTEURS DE 55 ANS ET PLUS, PAR STATUT ET TRANCHE D'ÂGE EN 2023 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

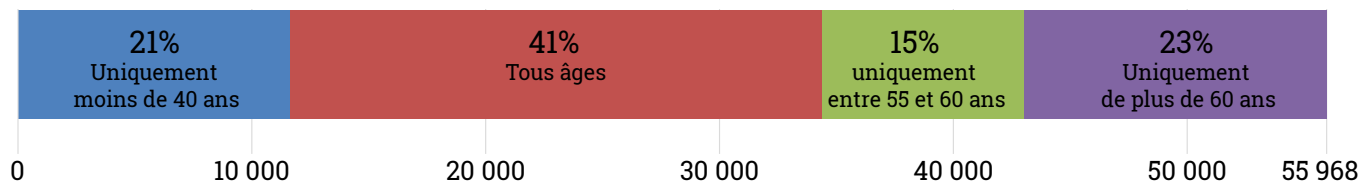
L'analyse du profil des chefs d'exploitation de 55 ans et plus met en lumière deux enjeux majeurs pour le renouvellement des générations et la transmission des exploitations. D'une part, la surface moyenne de leurs exploitations est 1,5 fois plus élevée que celle des nouveaux installés. D'autre part, la répartition entre les productions diffère sensiblement : les viticulteurs et les éleveurs de bovins lait, plus nombreux parmi les exploitants âgés, sont moins représentés chez les installés. Ce déséquilibre souligne une évolution des aspirations et des choix de production des nouveaux entrants, qui privilégient certaines filières ; cela peut faire peser à terme un risque sur la pérennité de certaines filières.

Ces chiffres corroborent les phénomènes observés d'évolution des productions sur le territoire : les grandes filières traditionnelles sont en perte de dynamisme alors que les filières émergentes, plus petites, tendent à plus attirer les nouveaux installés.

RÉPARTITION PAR PRODUCTION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES COTISANTS SOLIDAIRES DE 55 ANS ET PLUS EN 2023 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

Les exploitations agricoles

Parmi les 58 968 exploitations agricoles d'Occitanie en 2023, 39% n'ont que des chefs de 55 ans et plus. Cette part est stable par rapport à 2021. 12 939 exploitations (23%) ont uniquement des dirigeants de plus de 60 ans. Sur les 21 607 exploitations n'ayant que des chefs de 55 ans et plus, 26% sont des exploitations dirigées par des cotillants solidaires et 5% sont dirigées par plusieurs personnes ; la majorité de ces exploitations (60%) est dirigée uniquement par des chefs de 60 ans et plus. Ces exploitations concentrent 30% de l'ensemble des salariés agricoles. Les exploitations occitanes emploient 101 799 salariés en 2023, dont le quart a 50 ans et plus.



RÉPARTITION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS EN FONCTION DE L'ÂGE DES DIRIGEANTS CE EN 2023 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

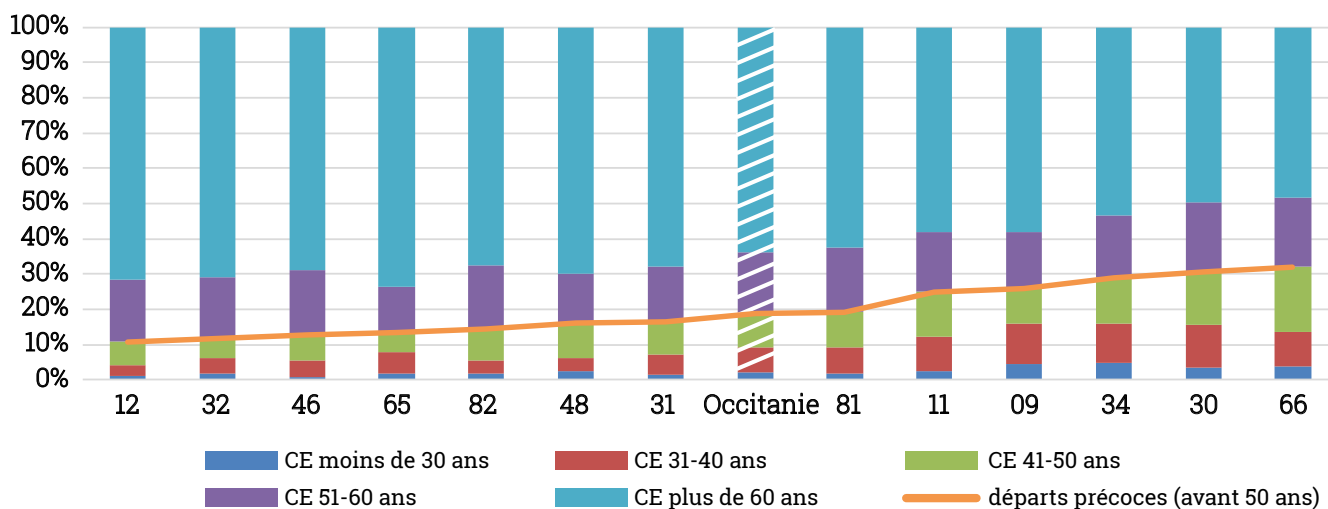
Les départs de chefs d'exploitation en Occitanie : évolution et disparités

		Effectifs	Femmes	ATP	Exploitation individuelle	Agriculture de groupe	Age moyen	Surface moyenne
Chefs d'exploitation	Départs	3 761	35%	66%	62%	23%	60 ans	33 ha
	Population totale	55 280	29%	84%	48%	33%	49 ans	50 ha

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ EN 2023 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

Depuis 2020, le nombre de départs de chefs d'exploitation en Occitanie est en hausse continue. En 2023, il progresse de 35% par rapport à la moyenne quinquennale 2018-2022, dépassant le pic observé en 2017. Cette augmentation est supérieure à la tendance nationale (+15%), ce qui situe l'Occitanie parmi les régions les plus concernées. La majorité des départs (64%) concerne des exploitants âgés de plus de 60 ans. L'âge moyen

augmente régulièrement depuis 2019 pour atteindre 60 ans en 2023. Toutefois, les départs précoces, c'est-à-dire avant 50 ans, représentent 19% des cessations et connaissent des variations importantes selon les départements : ils atteignent 32% dans les Pyrénées-Orientales, 31% dans le Gard et 29% dans l'Hérault, alors que des départements comme l'Aveyron, le Gers et le Lot enregistrent moins de 13% de départs avant 50 ans.

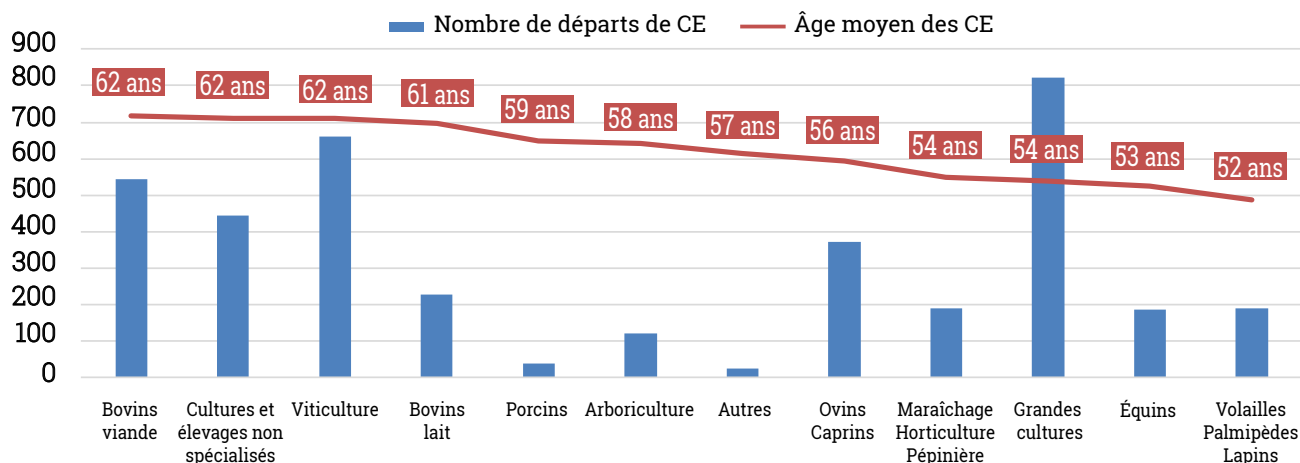


RÉPARTITION DES DÉPARTS DE CHEFS D'EXPLOITATION PAR CLASSES D'ÂGE, PAR DÉPARTEMENT EN 2023

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO) (départements classés par ordre croissant du % de départs précoces, comparé à la moyenne régionale)

Toutes les productions sont concernées par l'augmentation des départs, avec une intensité variable selon les filières. Les filières bovins viande, bovins lait, viticulture ou cultures et élevages non spécialisés présentent un âge moyen de départ supérieur à la moyenne régionale (60 ans), indiquant une stabilité relative du maintien en activité. À l'inverse, les secteurs des volailles et palmipèdes, équins, grandes cultures,

ovins-caprins, ainsi que le maraîchage-horticulture-pépinière enregistrent des départs plus précoces. Le cas des grandes cultures est notable : cette filière connaît un abaissement de l'âge moyen de départs et une progression de +57% des cessations en 2023 par rapport à la moyenne quinquennale, ce qui constitue un phénomène nouveau.



RÉPARTITION ET ÂGE MOYEN DES DÉPARTS DE CHEFS D'EXPLOITATION SELON LES PRODUCTIONS EN 2023

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO - Productions classées par ordre décroissant de l'âge moyen des départs des chefs d'exploitations en 2023)

Dynamique de renouvellement

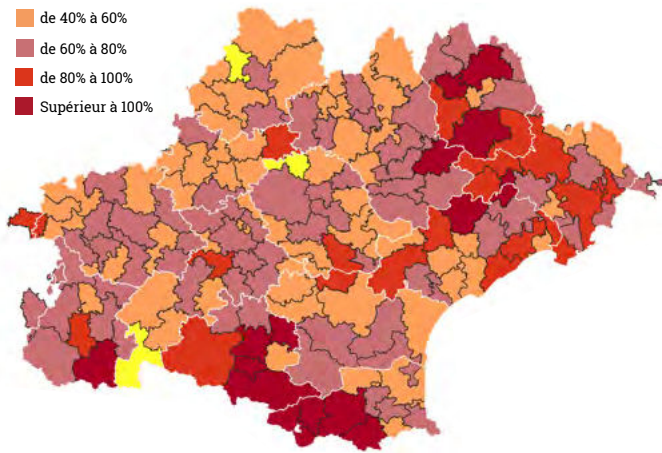
	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Taux de remplacement (moyenne triennale 2020-2022)	121%	59%	99%	79%	63%	58%	74%	52%	99%	70%	81%	59%	54%	69%
Taux de CE > 55 ans (moyenne triennale 2021-2023)	37%	40%	39%	36%	41%	41%	39%	43%	38%	39%	38%	37%	41%	39%

TAUX DE REMPLACEMENT ET TAUX DE CHEFS D'EXPLOITATION DE 55 ANS ET PLUS, PAR DÉPARTEMENT

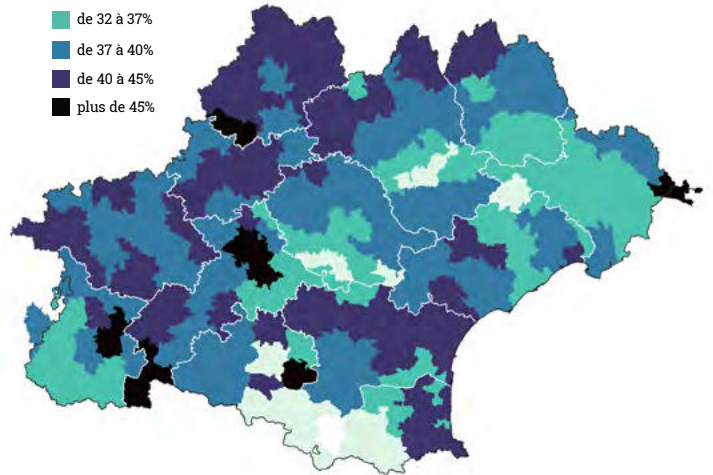
(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

Taux de remplacement

- Inférieur à 40%
- de 40% à 60%
- de 60% à 80%
- de 80% à 100%
- Supérieur à 100%



- Inférieur à 32%
- de 32 à 37%
- de 37 à 40%
- de 40 à 45%
- plus de 45%



TAUX DE REMPLACEMENT PAR EPCI, MOYENNES TRIENNALES 2020-2022

(Sources : MSA - Traitement ODR/CRAO)

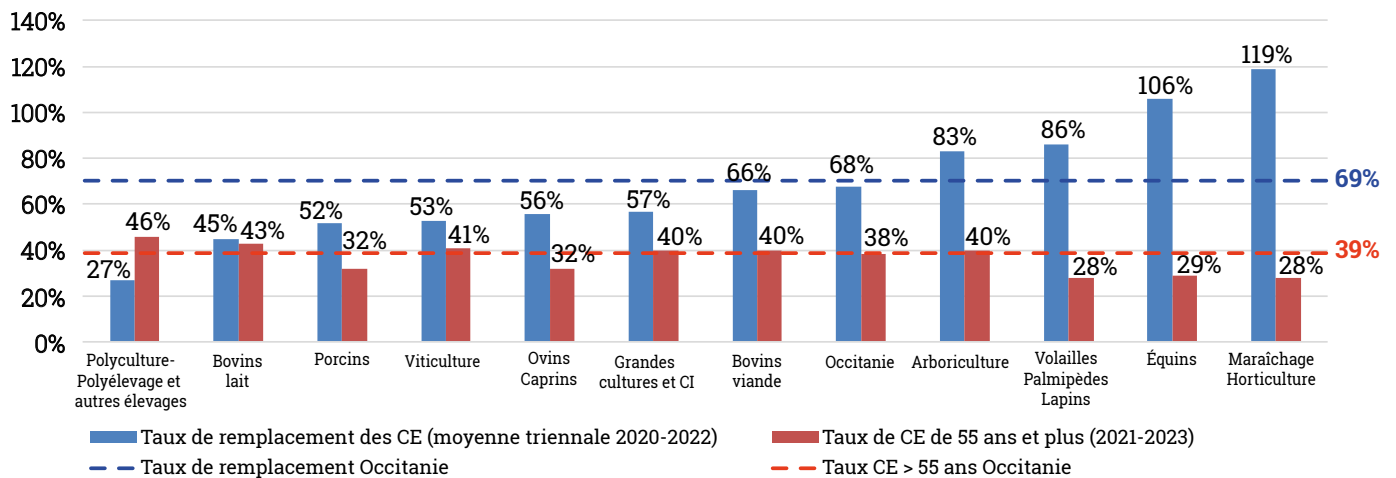
TAUX DE CE DE 55 ANS ET PLUS, MOYENNES TRIENNALES 2021-2023

(Sources : MSA - Traitement ODR/CRAO)

Sur 3 ans (2020-2022), seule l'Ariège a un taux de remplacement supérieur à 100%. Il est inférieur à 60% dans les départements du Lot, du Tarn-et-Garonne, du Gers, du Tarn et de l'Aude. Ces 4 départements (à l'exception du Tarn) cumulent ce faible taux de remplacement à un taux d'agriculteurs de 55 ans et plus supérieur à la moyenne régionale.

Au regard de ces deux taux, les productions les plus dynamiques sont le maraîchage, les équins, les volailles et l'arboriculture.

L'évolution du taux de remplacement témoigne d'un dynamisme dans les zones de montagne et sur le littoral méditerranéen, tandis que le renouvellement des générations ralentit dans les zones de plaine et de coteaux de l'ouest de la région.



TAUX DE REMPLACEMENT ET TAUX DE CHEFS D'EXPLOITATION DE 55 ANS ET PLUS PAR PRODUCTION, MOYENNES TRIENNALES (départements classés par ordre croissant du % de départs précoces, comparé à la moyenne régionale)

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

DÉFINITIONS

- **Agriculture de groupe** : agriculteurs engagés dans une exploitation sociétaire dirigée par plusieurs personnes.
- **Cotisants non salariés en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N+1. Cela regroupe les chefs d'exploitation et les cotisants solidaires en activité au cours de l'année N (hors départs au cours de l'année N).
- **Installation par transfert entre époux** : installation d'un nouveau cotisant non salarié en remplacement de son conjoint, généralement suite à son départ à la retraite.
- **Nouveaux cotisants non salariés en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N+1 mais pas dans le fichier COTNS N. Cela regroupe les personnes qui au cours de l'année N sont devenues chefs d'exploitation par installation, par transfert entre époux (remplacement d'un chef d'exploitation par son conjoint) ou cotisants solidaires.
- **Chefs d'exploitation installés** : nouveaux cotisants non salariés de l'année, hors transferts entre époux et hors cotisants solidaires.
- **Départs en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N mais pas dans le fichier COTNS N+1. Cela correspond aux cotisants solidaires et aux chefs d'exploitation qui ont cessé leur activité agricole non salariée au cours de l'année N. Les départs faisant l'objet d'un transfert entre époux sont comptabilisés dans les départs.
- **Agriculteurs de 55 ans et plus en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N+1 ayant 55 ans ou plus.
- **Installations DJA en année N** : chefs d'exploitation dont la date d'octroi leur permettant de bénéficier de la DJA est en année N.
- **Cotisants solidaires** : individus ayant une activité agricole insuffisante pour bénéficier du statut de chef d'exploitation (surface comprise entre ¼ et une SMA ou activité comprise entre 150 heures et 1200 heures par an).
- **Installation Hors cadre familial** : l'installation s'effectue sur une exploitation agricole qui n'est pas tenue par un parent, jusqu'au 3^e degré de parenté, collatéraux inclus.
- **Agriculteur à titre principal, exclusif, secondaire** : un agriculteur à titre secondaire est défini ainsi :
 - **Définition MSA** : chef d'exploitation dont l'activité agricole représente moins de 50% de son temps de travail et lui permet de retirer moins de 50% de son revenu professionnel global figurant sur l'avis d'imposition.

- **Définition DJA** : chef d'exploitation dont le revenu disponible agricole représente entre 30% et 50% du revenu professionnel global figurant sur l'avis d'imposition.

Au-dessus de ces seuils, le chef d'exploitation est agriculteur à titre principal. S'il n'a qu'une activité agricole non salariée, il est agriculteur à titre exclusif.

RATIOS

- **Taux de remplacement*** = nombre de chefs d'exploitation installés / (nombre de départs – nombre de transferts entre époux).
- **Taux de renouvellement** = nombre de chefs d'exploitation installés / nombre de chefs d'exploitation total.
- **Taux de transferts entre époux** = nombre de transferts entre époux / nombre de nouveaux chefs d'exploitation.
- **Taux d'installations de moins de 40 ans** = nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans installés dans l'année / nombre de chefs d'exploitation installés dans l'année.
- **Taux d'installations aidées**** = nombre de bénéficiaires de la DJA / nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans installés dans l'année.
- **Taux de départs*** = (nombre de départs – nombre de transferts entre époux) / nombre de chefs d'exploitation total.
- **Taux d'agriculteurs de 55 ans et plus** = nombre de chefs d'exploitation de 55 ans et plus / nombre de chefs d'exploitation total.
- **Taux de maintien à 5 ans** = nombre de chefs d'exploitation (ou de cotisants solidaires) installés en année N ayant encore une activité agricole non salariée en année N+5 / nombre de chefs d'exploitation (ou de cotisants solidaires) installés en année N.

ABRÉVIATIONS

ATP : Agriculteur à titre principal

CA : Chambre d'agriculture

CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise

CCSIA : Contrat de Couverture Sociale pour l'Installation en Agriculture

CE : Chef d'exploitation

CEFI : Contrat Emploi Formation Installation

CEPPP : Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé

COTNS : Cotisants Non Salariés agricoles (MSA)

CPA : Capacité professionnelle agricole

CRA : Chambre Régionale d'Agriculture

CRIT : Comité Régional Installation Transmission

CS : Cotisant solidaire

CUMA : Coopérative d'utilisation de Matériel Agricole

DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs (aide pour l'installation en agriculture)

DNA : Dotation Nouvel Agriculteur

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

MSA : Mutualité Sociale Agricole

ODR - INRAE : Observatoire du Développement Rural - Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

PAI : Point Accueil Installation

PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé

SMA : Surface Minimum d'Assujettissement

SOURCES

Données fournies par :

- **L'Observatoire du Développement Rural (ODR - INRAE)** sur la base des données des fichiers MSA 2012 à 2023 COTNS : cotisants agricoles non salariés ; SISAL : Cotisants agricole salariés
- **Les Chambres d'agriculture d'Occitanie, la DRAAF et la Région Occitanie** pour les données DJA 2014 à 2024 : agriculteurs bénéficiaires de la Dotation Jeune Agriculteur (date d'octroi de l'aide).
- **Les Points Accueil Installation et les CEPPP d'Occitanie** : données sur les porteurs de projet accueillis en PAI en 2023 et 2024 et sur les PPP agréés en 2023 et 2024.

* Ces taux ne peuvent pas être calculés pour la dernière année où les données sont disponibles car cela nécessite de connaître les installés par transfert entre époux en N+1 pour calculer ces taux en année N. Par défaut, ces taux sont calculés pour la dernière année disponible

** Ce taux est calculé à partir de sources différentes, ce qui peut engendrer quelques approximations statistiques

INSTALLATION TRANSMISSION EN BREF

L'Observatoire régional Installation-Transmission

La Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie, en collaboration avec l'INRAe (Observatoire du Développement Rural), est en charge de l'Observatoire régional Installation-Transmission. Cet outil joue un rôle clé auprès des services de l'État et de la Région pour éclairer les décisions politiques en matière d'accompagnement à l'installation, de transmission et de renouvellement des générations agricoles.

En parallèle de la présente publication, l'Observatoire soutient de nombreuses études territoriales ou par filières. Il permet aux chambres d'agriculture et aux autres acteurs agricoles de mieux connaître les dynamiques d'évolution des actifs agricoles afin d'adapter leurs actions d'accompagnement.

Il constitue également une ressource mobilisée dans le cadre du conseil apporté aux porteurs de projet et aux agriculteurs souhaitant céder leur exploitation.

Le Pôle Économie et Prospective des chambres d'agriculture d'Occitanie assure la mise en œuvre de l'Observatoire et peut être sollicité pour la fourniture de données, la réalisation d'analyses ou toute autre demande en lien avec l'Observatoire.

Contact : pole.economie@occitanie.chambagri.fr

Ce document a été réalisé grâce au partenariat développé avec l'ODR-INRAE et à la collaboration précieuse de son équipe.

Équipe de rédaction et traitement des données :

Christophe ISAIA (CRA Occitanie),
Annabel FOURCADE (CRA Occitanie),
Zhour-Lila TIGHREMT (CRA Occitanie),
Nelly DUBOSC (CRA Occitanie),
Claude CERDON (CDA 34),
Sara BRUNEL (Inter Bio Occitanie).

Conception graphique :
Ogham, novembre 2025

© Conception cartes :
Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Crédit photo :
Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Retrouvez cette publication sur
occitanie.chambre-agriculture.fr